

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ET ENVIRONNEMENTAL**

SESSION ORDINAIRE DE 2017



COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 28 mars 2017

Vers une bioéconomie durable

SOMMAIRE

COMMUNICATIONS.....	5
Décès d'anciens membres du CESE.....	5
Personnalités associées du Conseil économique, social et environnemental	6
Autosaisines.....	6
Calendrier prévisionnel des assemblées plénières.....	6
Bilan de la première année de la mandature.....	7
Pétitions citoyennes	7
Rencontres.....	8
« Elle active »	8
Exposition « Violences faites aux femmes ».....	8
VERS UNE BIOECONOMIE DURABLE.....	8
PRESENTATION DU PROJET D'AVIS	8
DISCUSSION GENERALE	19
CFTC - Mme Lecerf.....	19
CGT - Mme Manière	21
CGT-FO - M. Grolier.....	22
Coopération - Mme Blin.....	23
Entreprises - M. Dutruc	25
Environnement et nature - M. Badré.....	26
Mutualité et Associations - Mme Vion	27
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - M. Blanchet.....	29
Outre-mer - M. Cambray	30
Personnalité Qualifiée - Mme Claveirole.....	31
Personnalités Qualifiées - Mme Jaeger	32
Professions libérales - Mme Riquier-Sauvage.....	33
UNAF - Mme Allaume-Bobe.....	35
UNSA - Mme Arav	36
Agriculture - M. Férey.....	37
Artisanat - Mme Sahuét.....	39
CFDT - M. Duchemin.....	40
VOTE SUR LE PROJET D'AVIS	41
ANNEXE.....	45
Annexe 1 - Diaporama illustrant les propos de Jean-David Abel et Marc Blanc, rapporteurs.....	46

Présidence de M. Patrick Bernasconi

La séance est ouverte à 14 heures 30.

COMMUNICATIONS**Décès d'anciens membres du CESE**

M. le Président. Nous avons à déplorer le décès de Jean Delmas, né en 1931. Artisan tailleur, ancien président de l'UPA, désigné membre du Conseil de 1989 à 2004 au groupe de l'artisanat, il participa aux travaux : de la section du travail ; de la section des affaires sociales ; de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire ; de la commission spéciale du plan

Jean Delmas a également été Secrétaire du Bureau du CES, de 2002 à 2004. Il était Officier de la Légion d'honneur.

René Viaud, né en 1921, ancien inspecteur principal des PTT, fut secrétaire général de la fédération syndicalisme des travailleurs PTT. Nommé membre du Conseil de 1963 à 1974, au groupe de la CGT-FO, il participa aux travaux de la section de l'expansion extérieure et de la coopération, pour laquelle il présenta, le 11 avril 1973, l'avis et le rapport sur *Les conséquences pour l'économie française de l'évolution des relations entre la communauté économique européenne élargie et les pays de l'association européenne de libre-échange, non candidats à l'adhésion.*

Il fut également membre de la section des travaux publics, des transports et du tourisme (1967-1974) et membre de la section du plan et de la conjoncture.

Membre fondateur de l'Amicale des membres du Conseil, il en fut le Président, durant 30 ans, jusqu'en 2014.

Je tiens à présenter, en votre nom à tous, mes très sincères condoléances à leurs familles, mais aussi, au vu des responsabilités éminentes qu'a occupées durant si longtemps René Viaud, à l'ensemble du bureau et des membres de l'Amicale, dont je ne saurais trop saluer, une fois encore, l'importance du rôle et le dévouement.

**Personnalités associées
du Conseil économique, social et environnemental**

M. le Président. Par décret du Président de la République, en date du 17 mars 2017, ont été nommées Personnalités associées du Conseil économique, social et environnemental, jusqu'au 16 novembre 2020 :

- à la section des affaires sociales et de la santé : Christine Tellier ;
- à la section du travail et de l'emploi : Noël Dauce, Françoise Geng, Nicolas Gougain, Danièle Jourdain-Menninger ;
- section de l'aménagement durable des territoires : Elsa Bouneau, Stéphane Delpeyrat-Vincent, Eléonore Slama ;
- section de l'économie et des finances : Jean-Paul Bacquet, Benedict Donnelly ;
- section des affaires européennes et internationales : Siham Sahed ;
- section de l'éducation, de la culture et de la communication : Djouhra Abouda ;
- Section des activités économiques : Patrick Joly, Didier Ridoret.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

Autosaisines

M. le Président. Lors de sa réunion de ce jour, le Bureau a confié, sur leur proposition :

- à la section de l'aménagement durable des territoires, la préparation d'un rapport et projet d'avis, intitulés, *Comment mieux tirer parti du potentiel touristique de la France dans un monde hyper connecté ?* La fin des travaux sur cette question est prévue pour le 15 octobre 2017.
- à la section du travail et de l'emploi, la préparation d'un projet d'avis, intitulé *Repérer, prévenir et lutter contre les discriminations syndicales*. La fin des travaux sur cette question est prévue pour fin septembre 2017.

Calendrier prévisionnel des assemblées plénières

M. le Président. Le Bureau a également apporté quelques modifications au calendrier des Assemblées plénières :

- la séance du mardi 11 avril 2017, initialement prévue à 14 heures, débutera à 14 heures 30 en raison de la tenue de la réunion du Bureau suivie d'un déjeuner au siège de l'APCA ;
- à la demande de la présidente de la section des affaires sociales et de la santé, l'examen du projet d'avis sur *Séparations conjugales et leurs effets sur les enfants*, est programmé pour le mardi 24 octobre 2017.

Bilan de la première année de la mandature

M. le Président. Je tiens à remercier une nouvelle fois Philippe Pihet qui a accepté de coordonner le groupe de pilotage qui a préparé notre plénière consacrée au bilan de la première année de la mandature. Cette plénière nous a permis de faire un point indispensable sur notre travail de l'an passé ; elle fut un succès même si je déplore que la présence à cette séance ait été moins importante qu'à l'accoutumée. Cette plénière de bilan sera - comme je l'ai indiqué à cette occasion - désormais annuelle. Il s'agit là d'un exercice indispensable. La venue lors de la plénière suivante du Premier ministre a complété ce regard porté sur notre action et j'ai demandé à ce que les éléments fournis par le secrétaire général du gouvernement - faisant le point sur la prise en compte des préconisations émanant de nos avis - soient complétés par les formations de travail afin qu'un bilan complet puisse vous être fourni dans les meilleurs délais.

Durant cette plénière de bilan, j'ai aussi tracé différentes perspectives de réflexion sur lesquelles je reviendrai très rapidement ; par exemple, l'idée d'une conférence annuelle avec les leaders des principales organisations et associations membres du CESE.

Les mois à venir vont être particulièrement importants pour notre pays et pour nos institutions. Aussi, nous devons redoubler d'efforts dans notre Conseil. Dans ce cadre, des événements importants vont arriver, tel l'examen du *Rapport annuel sur l'état de la France en 2017*, que nous avons l'obligation institutionnelle de présenter et qui sera soumis à votre vote le 23 mai prochain, en pleine campagne pour les élections législatives.

Par ailleurs, nous allons mettre en place très rapidement la plateforme consultative du CESE.

Pétitions citoyennes

M. le Président. Nous poursuivons notre action dans le domaine des pétitions citoyennes afin d'en faire émerger et d'en traiter au moins une dès cette année et de peser sur une prochaine loi organique pour que nous puissions nous saisir des pétitions qui nous seraient alors adressées sous un format dématérialisé.

Rencontres

M. le Président. Dans le cadre de ses rencontres le Bureau va rencontrer M. François Bayrou.

Par ailleurs, j'ai reçu une délégation du Défenseur des droits, conduite par Jacques Toubon. Nous avons évoqué les deux projets de saisine qu'il nous a suggéré, à savoir la question des discriminations syndicales et celle des conséquences des divorces sur les enfants. Nous avons surtout arrêté la méthodologie pour parvenir au meilleur résultat en partenariat avec le Défenseur des droits. Il faudra se livrer à un exercice similaire avec la Cour des comptes sur les trois sujets, dont nous a saisi le Premier ministre, en prolongement des travaux de la Cour et mettre en place une méthodologie qui satisfasse l'ensemble des parties.

« Elle active »

M. le Président. Je tiens à souligner la qualité de l'événement « *Elle active* » qui a rassemblé vendredi et samedi, ici, près de 3 500 femmes. Il s'agit d'un événement exceptionnel, d'une réelle qualité, d'un dynamisme certain, auquel nous sommes associés. Je m'en réjouis particulièrement.

Exposition « Violences faites aux femmes »

M. le Président. Mes chers collègues, une exposition sur le thème de la « *Violence faite aux femmes* » est installée, au Palais d'Iéna, devant l'hémicycle. Vous pouvez la découvrir dès maintenant et surtout demain à partir de 14h15, où une visite expliquée sera organisée juste avant la séance plénière.

VERS UNE BIOECONOMIE DURABLE

M. le Président. Mes chers collègues, nous allons maintenant examiner le projet d'avis intitulé *Vers une bioéconomie durable*, présenté par Jean-David Abel et Marc Blanc, rapporteurs, au nom de la section de l'environnement, présidée par Anne-Marie Ducroux.

Je tiens à saluer la présence, en tribune, de Catherine Chabaud, ancienne membre de notre assemblée et désormais déléguée à la mer et au littoral.

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

M. le Président. Messieurs les rapporteurs, vous avez la parole.

M. Blanc, rapporteur. Monsieur le président, chers collègues, chers amis, nous sommes persuadés, Jean-David Abel et moi-même, que, comme M. Jourdain, on fait de la bioéconomie sans le savoir, et peut-être sans mesurer totalement ce qu'offre cette prose. Il nous a donc semblé utile avant de décrire les conditions de durabilité, fil conducteur de notre projet d'avis, de présenter en quelques mots ce que recouvre la bioéconomie et de porter un regard sur le contexte international et national (*Cf. diaporama publié en annexe au présent compte rendu*).

La bioéconomie est l'usage des ressources de la nature. En fait, c'est aussi ancien que l'humanité. Il s'agit de produire et de transformer l'ensemble des matières d'origine biologique renouvelables, ce qui exclut donc les ressources fossiles.

Ce sont donc des matières végétales, issues de la forêt, de l'agriculture, du milieu marin, des micro-organismes, des matières animales et même des biodéchets. Toutes ces matières sont issues directement ou indirectement de la photosynthèse.

La finalité de la production est animale et humaine, mais aussi des matériaux biosourcés, des biomolécules et des énergies renouvelables. Toutes ces activités représentent aujourd'hui 1,9 million d'emplois et pèsent près de 300 milliards d'euros.

Cet engouement pour la bioéconomie n'est pas nouveau. Dès 2009, l'OCDE présentait un nouvel horizon scientifique, technologique et industriel reposant sur le développement des biotechnologies, décrites comme des innovations de rupture, sans toutefois questionner les ressources nécessaires.

De son côté, l'Union européenne adopte, en 2012, une communication intitulée *L'innovation au service d'une croissance durable : une bioéconomie pour l'Europe*. La stratégie *Europe 2020* préconise de développer la bioéconomie comme élément-clé d'une croissance verte et intelligente. L'objectif est de préserver, de stimuler la croissance économique et l'emploi dans les zones rurales, côtières et industrielles, de limiter la dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles et d'accroître la durabilité économique et environnementale de la production primaire et des industries de transformation.

Toutefois, cette communication de l'Union européenne n'aborde pas, ni ne renseigne trois questions clés :

- comment et où produire la biomasse requise ?
- quels types de biotechnologies sont mobilisés ?
- le modèle proposé est-il durable ?

Ce sont les conditions de développement de la bioéconomie qui sont donc questionnées et sur lesquelles nous reviendrons.

L'Union européenne a incité les États-membres à élaborer leur propre stratégie et à nourrir leur agenda de recherche. À ce jour, une dizaine d'États-membres ont adopté une stratégie bioéconomie, dont l'Allemagne, la Finlande, les Pays-Bas et récemment l'Espagne.

La commission a initié la révision de sa stratégie, pour une finalisation à l'horizon 2017, voire 2018. Nous verrons que l'intégration de l'enjeu « durabilité » reste une question clé au niveau européen.

Au niveau mondial, les principaux pays sont également dotés de stratégies qui s'articulent autour des idées de nouvelles croissances, d'opportunités économiques, mais développent très peu la question du renouvellement des ressources. Dans ce contexte, la France a initié en 2015 l'élaboration de sa propre stratégie qui a été présentée au Conseil des ministres le 18 janvier dernier.

Cette stratégie nationale a été élaborée par quatre ministères : le ministère de l'Agriculture (qui était pilote), le ministère de l'Économie, le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Éducation et de la recherche. Les différentes parties prenantes ont été sollicitées au sein de six groupes de travail afin de participer à sa construction.

Quelle est la plus-value de ce projet d'avis puisque la stratégie nationale a été adoptée ? L'intérêt est double. D'une part, la stratégie est appelée à évoluer, d'autre part, elle nécessite la construction d'un plan d'actions. Nous verrons dans quelques instants que nos préconisations peuvent y répondre.

Par ailleurs, un Comité stratégique bioéconomie a été mis en place le 7 mars, auquel M. Abel et moi-même avons participé. Il a permis de lancer officiellement cette stratégie ; c'est le lieu actuel pour faire connaître et défendre nos préconisations.

Cette stratégie se situe à deux horizons : un horizon court et moyen terme - où l'objectif sera de poursuivre et d'enclencher de nouvelles innovations et mutations - un horizon moyen et long terme, à partir duquel la bioéconomie deviendra une composante majeure de la société, de l'après-pétrole et c'est un représentant du monde pétrolier qui vous dit cela.

J'ai évoqué notre fil conducteur : la durabilité. Je vais laisser le soin à M. Abel de vous en dire davantage.

M. Abel. Monsieur Blanc l'a précisé en introduction, nous avons choisi d'axer notre regard sur la durabilité et la soutenabilité du développement de la bioéconomie, car il nous semblait qu'aux niveaux international et européen, comme français, un certain nombre d'éléments n'étaient pas suffisamment fouillés, décrits, mis en regard les uns des autres, et que les stratégies nationales pouvaient être incohérentes, voire contradictoires.

La durabilité de la bioéconomie est le fait qu'elle puisse être reproductible, que ces éléments de base puissent être renouvelés, mais c'est aussi dans une vision à la fois écologique, économique et sociale. En effet, une économie qui ne se soucierait pas de la durabilité de ses ressources n'irait pas très loin.

Au niveau mondial, les conditions ne sont pas remplies. Avec le changement climatique, la déforestation, l'appauvrissement et l'artificialisation des sols, les pressions sur les sols et sur les ressources naturelles sont trop importantes par rapport à ce que la société humaine et le développement de cette bioéconomie leur demanderaient. Dans le projet d'avis, nous suggérons, comme beaucoup d'auteurs et d'économistes, que la bioéconomie ne soit pas appréhendée comme un nouveau secteur de la vie économique, mais à travers une approche systémique et globale, car seule une vision circulaire permettra une bioéconomie durable.

Certains pays sont en déficit de ressources naturelles, d'autres sont suffisants ou auto-suffisants en termes de bioressource. Retenez ces données, qui peuvent induire des choses importantes au niveau international du point de vue des flux de matières, etc. C'est une chose à laquelle nous devons veiller.

Nous avons défini quatre séries d'enjeux afin que la bioéconomie soit réellement soutenable dans la durée.

Premièrement, la hiérarchisation des usages et la régularisation des flux : la priorité est donnée aux objectifs alimentaires et à la sécurité alimentaire, avec la recherche d'une efficacité maximale dans l'utilisation de ces matières. L'usage des sols est très important au niveau mondial ; il s'agit d'éviter de substituer une production à une autre, *a fortiori* lorsque ces productions sont absolument vitales dans les territoires et les pays qui les produisent.

Certains pays sont en surconsommation, en surdemande, d'autres ne consomment pas leurs propres ressources. Dans ces conditions, on voit poindre les dangers, au niveau mondial, du développement d'une bioéconomie qui serait laissée au seul jeu du marché, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, par exemple avec les matières forestières ou encore agricoles comme l'huile de palme.

Deuxième série d'enjeux : le respect des limites de la biosphère et le ménagement des ressources. La biomasse n'est pas un gisement, ce n'est pas quelque chose d'inerte. Ce sont des ressources dynamiques, que l'on construit, que l'on ménage dans la durée, afin qu'elles soient encore disponibles à l'échelle des générations.

La production de ces bio-ressources constitue un élément incontournable de la durabilité de cette économie.

Ces productions doivent répondre à un certain nombre de critères, en particulier entretenir la fertilité des sols, l'ensemble des sites géo-biochimiques et ne pas contribuer au changement climatique.

Troisième série d'enjeux : l'utilisation efficiente des ressources. Nous avons aujourd'hui des systèmes économiques (production, consommation) qui sont très gaspilleurs de matières en tout genre, particulièrement en ressources naturelles. L'idée est de boucler les cycles dans la bioéconomie, mais aussi d'organiser les filières industrielles selon la logique de l'économie circulaire, avec des usages en cascade, du plus noble ou du plus rare aux usages qui peuvent être derniers, le rejet de l'un, le déchet de l'un pouvant être la matière première de l'autre. Il s'agit de passer d'une économie de stocks à une économie de flux.

Quatrième série d'enjeux : à l'échelle planétaire, les ressources, les terres disponibles et la démographie montrent que les projections réclament une baisse significative de l'empreinte de nos sociétés et notamment du gaspillage des matières. Faut de quoi, l'ensemble des sols et des productions des ressources naturelles n'y suffiront pas, quelles que soient les technologies employées.

Les auditions ont montré de façon évidente que les pouvoirs publics ont un rôle très important à jouer pour construire une vision de long terme, des scénarii prospectifs qui concernent aussi bien l'amont que l'aval - la production des ressources comme les mises en marché - pour harmoniser les stratégies et les programmes existants, climat, biodiversité, production de biomasse, bioéconomie. Dans certains secteurs, ces stratégies ne sont pas ajustées. Dans le programme d'action, ce sera quelque chose d'important à harmoniser. La définition des règles pour l'accès aux ressources ne peut pas être laissée aux seuls mouvements des marchés. C'est très important.

Tous ces enjeux nécessitent l'intervention des puissances publiques, depuis le niveau national jusqu'au niveau européen. La bioéconomie a besoin de règles stables, d'une priorisation des investissements, que ce soit l'État ou les collectivités territoriales. Dans les régions, par exemple, l'argent public n'est pas si abondant qu'on puisse le mettre dans des objectifs concurrents et contradictoires. Ces enjeux ont également besoin d'un cadre politique tenant compte des défis économiques, sociaux, environnementaux, technologiques et institutionnels.

Nous avons prévu un certain nombre d'interventions. Le premier témoin est Mme Dominique Dron, membre du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies. Nous lui avons demandé si elle pouvait dessiner les contours et les conditions d'une bioéconomie réellement durable.

(Projection d'une vidéo)

M. Blanc. Dominique Dron interpelle plusieurs secteurs industriels. Le premier concerné me semble être celui de l'agriculture. Monsieur Ferey – vous qui êtes membres du CESE, membre du groupe de l'agriculture - pouvez-vous nous dire si l'agriculture et les sols sont particulièrement concernés par l'essor de la bioéconomie ? Comment définir la hiérarchie de l'usage des sols et garantir la renouvelabilité de la biomasse produite ?

M. Ferey. Effectivement, le support seul est un support fondamental pour la bioéconomie. Ce n'est pas un sujet récent. Le terme de « bioéconomie » a été créé en 1925 par un biologiste russe. C'est très ancien.

Mais, c'est une préoccupation récente. Par ordre de priorisation les usages sont de trois ordres. Le premier c'est d'économiser le foncier, car pour les besoins de la société c'est aussi s'handicaper pour l'avenir. En effet, une des premières priorités de notre métier, c'est d'abord de favoriser l'alimentation humaine, l'alimentation animale et les productions végétales car c'est quelque chose d'indispensable pour notre devenir.

Deuxièmement - avant d'entrer dans les usages - c'est d'être extrêmement précautionneux sur la qualité des sols. Depuis un siècle, nous construisons indifféremment sur des terres fertiles et des terres qui ne le sont pas ; que l'on ait fait le choix, par facilité, de construire sur les plaines plutôt que sur les pentes font que l'on a fortement handicapé notre potentiel.

Troisièmement, c'est avoir un regard attentif sur les « trente centimètres » qui nous nourrissent. La qualité agronomique est quelque chose de fondamental. Nous avons une nouvelle vocation, celle de revenir sur des productions non alimentaires. Je sais que je vais un peu choquer, entre autres sur les productions de bioéconomie liées à la transformation en éthanol, mais, n'ayons pas peur de le dire, nous pensons qu'il y a une corrélation très forte entre ce que nous faisons et ce que nous allons faire, entre l'alimentaire et le non alimentaire. Par contre, il faut que l'on soit beaucoup plus attentif sur l'agronomie, que l'on revienne sur des valeurs fondamentales pour amener à un enrichissement dans la hiérarchisation.

Enfin, je ne m'interdis pas de penser qu'au travers des produits biosourcés l'agriculture ait un rôle fondamental. Peut-être un peu moins dans les pays comme le nôtre, mais il y a des pays où la ressource agricole est la seule digne de ce nom pour vêtir, nourrir, chauffer voire entretenir.

M. Abel. Nous allons maintenant entendre Michel Badré - responsable cadre national à l'Office national des forêts, membre du CESE, membre du groupe environnement et nature - pour savoir à quelles conditions la forêt pourrait constituer une ressource durable en intégrant les possibilités concrètes de mobilisation et de renouvellement de cette ressource.

M. Badré. Lorsque vous m'avez posé cette question, je me suis rappelé qu'au jeune forestier que j'ai été, il y a extrêmement longtemps, on a appris qu'il fallait raisonner à échéance de dix, vingt ans, souvent même plutôt un siècle pour choisir ce que l'on va faire en forêt. À l'époque on se disait que sur ce type d'échéancier on n'avait pas de souci quant à la stabilité des conditions environnementales, que cela bougeait à l'échelle des glaciations mais pas à celle de cent ans. Manque de chance, ce n'est plus vrai du tout. Maintenant on est dans un système dans lequel le pas de temps de nos décisions et le pas de temps de variation des paysages sont devenus les mêmes. C'est un peu déstabilisant quand on est dans une action concrète, telle que la gestion.

Par ailleurs, il y a la façon de trouver des compromis - terme cher à cette maison - entre une approche par filière et une approche par territoire. Je vais parler concrètement. Pour un forestier, l'approche par filière consiste à se rappeler que dans une forêt il y a des arbres, qu'ils sont en bois et que le bois peut se récolter, se transformer, se vendre, se valoriser. On est dans des schémas tout à fait classiques que l'on connaît dans tous les types d'activités économiques. L'approche par territoire consiste à se rappeler que dans une forêt il n'y a pas que des arbres, il y a aussi tout un écosystème qui structure les territoires et dont la société - à laquelle nous appartenons - tire d'autres services que le bois. Si l'on veut faire une bioéconomie durable il faut donc trouver comment équilibrer ces deux approches.

Troisième précaution - liée à la deuxième - comme dans toutes filières économiques, il y a des choses qui sont réglées par le marché seul et la « main invisible » chère à Adam Smith, et d'autres qui ne le sont pas. C'est pour cela que l'on invente des mécanismes de régulation par de la réglementation, de la fiscalité ou autres. C'est vrai pour la démarche de filière, c'est encore beaucoup plus vrai pour la démarche de territoire sur laquelle le plus souvent on est sur des services collectifs qui font appel à ce type de mécanisme. Là aussi il faut trouver la bonne articulation entre les mécanismes de marché et les décisions de régulation de la puissance publique. C'est vraiment une condition importante pour le développement de la bioéconomie.

M. Blanc. Autre secteur concerné : l'industrie chimie du végétal. On a interrogé François Monnet, Président de l'association chimie du végétal. On a vu que les biotechnologies ouvraient des perspectives importantes ; par contre, il s'agit de savoir comment on pouvait imaginer que la question de la durabilité - tant sur les approvisionnements que sur les *process* - pouvait être prise en compte.

(Projection d'une vidéo)

M. Abel. On a vu qu'il y avait des enjeux très forts au niveau territorial et que ces ressources pouvaient être localement très importantes pour créer des chaînes de valeur vraiment liées aux ressources locales qu'elles soient forestière, agricole ou autres.

Nous avons demandé à Catherine Vautrin, Présidente de la communauté de communes urbaine du grand Reims, quels sont le rôle et les responsabilités des collectivités pour favoriser la mise en place d'une bioéconomie durable.

(Projection d'une vidéo)

M. Abel. Après ces témoignages nous allons vous présenter les principales recommandations, en tout cas leur cadre car elles sont nombreuses et détaillées.

En matière de durabilité, il nous a paru très important d'établir des critères de durabilité environnementaux, économiques et sociaux en matière de production des bioressources. Il y a un ensemble de critères à mettre en place qui est absolument indispensable avant de produire telle bioressource et de l'allouer à telle production, et ceci à l'échelle locale mais aussi à l'échelle globale. Il est aussi très important d'évaluer les interactions possibles et de les réguler avec les marchés alimentaires.

Deuxièmement - cela s'adresse à la France mais aussi, beaucoup, au niveau européen - il nous semble fondamental d'approfondir les études sur les changements d'affectation des sols et la prise en compte des émissions de carbone indirectes imputables à ces changements d'affectation des sols dans le calcul des émissions.

Au niveau français, nous suggérons d'établir une collaboration entre l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et l'Agence française pour la biodiversité, qui peuvent œuvrer dans des champs proches mais pas assez interpénétrés en matière de développement de politiques publiques, sur les territoires notamment. Nous souhaitons aussi que les financements publics soient prioritairement orientés vers les usages les plus efficaces selon le type de biomasse. Il peut y avoir compétition, sur les mêmes ressources, entre les différents enjeux ; les pouvoirs publics doivent pouvoir prioritairement orienter économiquement, fiscalement, etc. ces financements publics.

C'est également important de porter au niveau européen les objectifs d'adoption d'une stratégie européenne intégrant davantage ces critères de durabilité. La première, conduite par la Direction générale de la recherche, au niveau européen, avait pas mal d'intentions générales et généreuses mais n'était pas assez précise. Avec d'autres pays, la France peut développer plus d'exigences et d'ambitions pour la stratégie européenne.

Concernant le rôle des territoires, la mise en œuvre des SRADDET et des schémas régionaux de biomasse constitue une réelle opportunité pour définir des schémas régionaux bioéconomiques et pouvoir être le support de projets locaux quelle que soit leur taille. Cela peut être de toutes petites unités mais il peut aussi y avoir des unités qui sont à l'échelle départementale ou régionale. Pour autant c'est vraiment le bon niveau pour pouvoir faire cela à partir des ressources locales.

Et puis, pour nous, ce schéma régional bioéconomique doit pouvoir s'appuyer sur des expérimentations dans des territoires volontaires. Certains sont déjà partis ; il nous semble que les pouvoirs publics doivent les encourager. Mais, il faut que ceux-ci soient concertés au sein d'un comité régional de biomasse qui ne regroupe pas uniquement les partis économiques concernés mais bien l'ensemble des acteurs : les collectivités, la société civile, etc.

Il nous semble aussi tout à fait indispensable que l'harmonisation entre les dispositifs régionaux et la convergence entre les plans, les programmes et les stratégies nationales qui traitent de bioéconomie, soit faite dans le cadre du plan d'action de la stratégie nationale bioéconomie.

M. Blanc. En matière d'emploi, la bioéconomie est souvent présentée comme un secteur offrant de réelles perspectives. À horizon 2030, 90 000 emplois bruts pourraient être créés dans les filières combustibles, biodéchets, chimie végétale et biocarburant. Par contre, le potentiel d'emplois est insuffisamment concrétisé et nécessite de réaliser des études sur l'évolution quantitative et qualitative des emplois vers la bioéconomie.

La situation des biocarburants est à réexaminée, compte tenu de son actualité, mais aussi de son caractère sensible. Nous sommes en transition entre la première et la deuxième génération, sachant qu'une troisième se profile à horizon de dix ou quinze ans. Cette transition doit placer les critères de durabilité comme une priorité. Elle nécessite aussi une réelle concertation entre les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les agriculteurs, les industriels mais aussi les partenaires sociaux, car la durabilité est aussi sociale ; ce sont 16 000 emplois qui sont en jeu dans les biocarburants.

L'essor de la bioéconomie se fait aussi au travers des bioraffineries, complexes, industrielles, qui s'apparentent à un écosystème. Leur développement est une opportunité mais ces projets territoriaux doivent respecter rigoureusement des critères de durabilité et intégrer systématiquement des objectifs de préservation de la biodiversité et des sols, supports de la production de la biomasse. Nous préconisons également que le Comité stratégique mis en place le 7 mars dernier traite de cette question.

Enfin - un clin d'œil pour nos amis du monde agricole - nous préconisons de mobiliser sans tarder l'enseignement agricole vis-à-vis des spécificités d'emploi et de formation liés à la bioéconomie.

La recherche et l'essor de la bioéconomie sont intimement liés, en particulier au travers des biotechnologies blanches. Elles offrent une opportunité pour élargir la gamme des molécules disponibles afin de répondre à des besoins en tenant compte des effets sur la santé et sur l'environnement.

Dans le même temps, le développement des outils de modification du génome, facilement accessibles, et la biologie de synthèse, qui permet d'échanger des morceaux d'ADN, nécessitent de définir un cadre éthique et les moyens de ces recherches, de garantir des processus de transparence et des débats structurés et de développer les dispositifs de sécurité adéquats et spécifiques.

De même, nous recommandons l'élaboration d'une feuille de route pour orienter prioritairement une partie des recherches sur le remplacement des produits les plus dangereux et sur la standardisation de méthodes d'analyse de cycles de vie intégrant les critères de biodiversité.

Enfin, il apparaît nécessaire aujourd'hui de fédérer et de coordonner la recherche, de valoriser les résultats des travaux, de former les personnels capables de participer au développement des connaissances nouvelles.

Pour répondre à ces défis d'efficacité et d'interdisciplinarité de la recherche, nous préconisons la création d'un groupement d'intérêt recherche qui pourrait rassembler des structures comme l'INRA, le CNRS ou encore, l'ADEME.

Nous considérons aussi nécessaire d'envisager comme alternative à la création d'un GIP recherche, la mise en place d'un Institut français de la bioéconomie - à l'image de l'Institut français du pétrole et des énergies nouvelles - peut-être plus à même de prendre l'ensemble de ces défis en charge.

La bioéconomie nous a aussi amenés à traiter d'un sujet auquel nous ne pensions pas : celui de la comptabilité environnementale. Lors de son audition, Dorothee Benoît-Browaëys nous a invités à passer d'une économie de stock à une économie de flux ; mai, des chercheurs et des experts-comptables proposent aussi une nouvelle règle comptable dénommée CARE (comptabilité adaptée au renouvellement de l'environnement) qui consiste à passer, chaque année, en charge du compte de résultat trois amortissements au lieu d'un.

La logique est de préserver le capital environnemental et humain au même titre que le capital financier. Cette méthode ne consiste pas à donner un prix à la nature ou à l'humain, mais à intégrer des externalités dans les coûts sous forme de prix de dommages que l'entreprise serait prête à compenser.

Si certains services rendus par la nature sont en effet évaluables, il n'en reste pas moins que la majeure partie de la nature échappe à toute évaluation de type monétaire, ce qui ne veut pas dire qu'elle n'a pas de valeur.

Conscients de l'urgence à agir pour préserver et restaurer la biodiversité, il nous semble utile de rappeler qu'il existe des valeurs plurielles - spirituelles, culturelles, éthiques - et qu'elles ne peuvent être ignorées. Il est évident que la sauvegarde de la biodiversité mérite un *consensus* et une volonté d'agir.

Dans ce contexte, nous préconisons l'expérimentation de la méthode comptable CARE, au regard de son intérêt et afin de pouvoir en évaluer la portée.

M. Abel.- Dernière série de recommandations avant la conclusion : sur les gouvernances.

On a vu la responsabilité des pouvoirs publics et il me semble qu'ils doivent pouvoir le faire, comme ils l'ont commencé en France sur les travaux de la stratégie nationale avec l'ensemble des partenaires sollicités, avec les six groupes de travail thématiques, etc., mais que tout cela demande à être prolongé.

Nous préconisons l'organisation d'instances de consultation et d'appui auprès de l'État, en particulier que le Comité stratégique de filière - qui a une approche très économique et très filière tel qu'il a été mis en place aujourd'hui - soit transformée plutôt en un Conseil national de la bioéconomie, dans lequel les parties prenantes, notamment les établissements publics, les collectivités, la société civile, etc., puissent être présents comme appui, conseil, instance de auprès de l'État.

Deuxième point : il nous semble fondamental qu'il y ait une évaluation environnementale de ce schéma national bioéconomie et de la partie des SRADDET consacrée à la bioéconomie. C'est très important et ce peut être fait dès cette année et dans le courant de l'année prochaine.

Nous préconisons aussi la constitution de chambres régionales. Je parlais tout à l'heure de comités régionaux de la bioéconomie qui pourraient être des transcroissances des cellules régionales de biomasse, mais là aussi, dans une gouvernance élargie de façon à être les interlocuteurs des conseils régionaux, mais aussi des pays, des territoires, des PNR, des agglos qui travaillent sur des projets de bioéconomie.

Enfin, à court terme - c'est parallèle au travail sur l'élaboration du programme d'actions - nous souhaitons la mise en place d'une *task force* qui puisse élaborer des scénarios prospectifs chiffrés qui nous semblent manquer à ce stade dans la stratégie nationale et dont tous les acteurs quels qu'ils soient - acteurs économiques, société civile, collectivités - ont besoin pour pouvoir prendre des décisions.

En conclusion, sur la bioéconomie qui, comme l'a dit M. Blanc au départ est, en même temps très ancienne et en plein renouvellement, et selon René Passet, l'objectif de fond consisterait à vraiment ouvrir l'économie sur la biosphère ; en d'autres termes, à intégrer dans le raisonnement économique le fait que le système économique est un sous-système du monde vivant et de son environnement, dont il doit prendre en compte la finitude et les capacités de régénération.

Ce n'est pas un petit programme, mais cela nous semble absolument indispensable aujourd'hui.

M. Blanc. En fait, cette définition de la bioéconomie de René Passet n'est pas partagée par tous car elle renvoie à la notion de sobriété - concept encore débattu aujourd'hui – mais, compte tenu des mutations dans lesquelles nos sociétés sont engagées, nous avons trouvé un *consensus* qui nous donne des responsabilités.

Le Conseil économique, social et environnemental, au regard de ses orientations stratégiques, peut contribuer aux réflexions qui permettront de dessiner la société de demain et, plus largement, il appelle la société contemporaine à porter un regard exigeant sur les évolutions à venir et sur leurs effets potentiels en matière d'utilisation des ressources issues de la nature.

Le mot de la fin ?

M. Abel. Le mot de la fin est simplement pour des remerciements à tous les auditionnés, à tous les collègues de la section - cela a été de gros travaux - et particulièrement à Mme Ducroux, la présidente, et à l'ensemble de l'administration qui nous a aidés tout au long de l'élaboration de ce projet d'avis. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci à vous, messieurs les rapporteurs.

DISCUSSION GENERALE

M. le Président. Mes chers collègues, je déclare la discussion générale ouverte. La parole est à Mme Lecerf, au nom du groupe de la CFTC.

CFTC - Mme Lecerf

Mme Lecerf. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, chers conseillers, la bioéconomie basée sur la biomasse est en pleine expansion ; elle représente une alternative précieuse à l'économie traditionnelle. Nous devons nous assurer qu'elle s'inscrive dans un cadre organisé et durable afin de préserver écosystème et biodiversité.

La CFTC apprécie que le projet d'avis souligne la nécessité d'une production de biomasse garantissant le critère de durabilité et de renouvellement. Elle soutient la recommandation d'une politique publique s'attachant à l'usage le plus efficient de cette ressource, et l'adoption d'une stratégie européenne.

L'analyse de cycle de vie, la réalisation des mesures d'impact sur la biodiversité sont des recommandations importantes afin de ne pas faire de cette économie un champ de production banal, mais de le considérer comme un véritable moyen de régulation au service de l'environnement.

La proposition d'une *task force* de la bioéconomie durable serait un moyen pour orienter nos actions publiques et élaborer des scénarios novateurs, interactifs avec tous les acteurs mondiaux.

La CFTC encourage également à ce qu'un cadre éthique puisse assurer un socle à la bioéconomie durable, pour la recherche, en proposant un GIP recherche ou un institut français de la bioéconomie qui fédérerait les travaux de recherche, dont ceux concernant la biotechnologie, à disposition de l'ensemble des acteurs publics et privés.

Des travaux restent à conduire pour connaître, comprendre et communiquer, notamment sur les métiers et emplois.

Plusieurs secteurs sont majeurs ; l'agriculture doit rechercher à proposer une alimentation plus axée sur la protéine végétale et l'enseignement agricole doit se mobiliser pour appréhender les spécificités de ces métiers.

Dans l'industrie, nous sommes aussi favorables à la création prioritaire de bioraffineries, en lien avec les territoires, respectueuses des objectifs de préservation de la biodiversité et des sols supports de la production,

La CFTC approuve également la maille territoriale régionale, avec la mise en œuvre du schéma régional biomasse qui mobiliserait les acteurs en fonction des potentiels de chaque territoire. C'est également une recommandation pertinente que les CESER puissent investir ce sujet, en l'intégrant aux SRADDET.

La CFTC remercie particulièrement les rapporteurs d'avoir pu faire de ce projet d'avis un moyen pédagogique sur un sujet ardu, technique, mais qui nous rappelle que la bioéconomie est vraiment un cycle nouveau, destiné à remplacer les formes de productions liées aux combustibles fossiles et qu'il faut prendre soin que son système économique en respecte l'absolue finalité : ne pas épuiser, mais ressourcer notre planète, la préserver climatiquement, respecter le vivant, prévenir les conflits d'usage, faire face aux besoins de l'humanité et vivre en symbiose avec la planète monde.

Le groupe CFTC votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Manière, au nom du groupe de la CGT.

CGT - Mme Manière

Mme Manière. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, chers collègues, tout mode de production et de consommation a un impact sur l'environnement. Aujourd'hui, le changement climatique et les atteintes à la biodiversité en sont notamment révélateurs.

Basée sur l'utilisation de la biomasse et la production de produits biosourcés, la bioéconomie semble pouvoir ouvrir de nouvelles perspectives. Cependant, elle concentre nombre d'enjeux.

En effet, dans un monde économique où la valorisation de la ressource, la concurrence et la recherche de bénéfices sont moteurs, la question de la durabilité de la bioéconomie est posée, notamment à travers des questions essentielles comme la hiérarchisation de l'affectation des sols, leur rentabilité, les usages de la biomasse, l'exploitation du vivant.

Aujourd'hui, le développement de ce secteur industriel repose en grande partie sur des projets territoriaux répondant souvent à des stratégies de filières, par exemple agricole dans le cas des bioraffineries.

L'intérêt de ces initiatives réside dans leur potentiel en termes notamment d'énergies renouvelables, d'économie circulaire ou de recherche appliquée. Mais le manque de visibilité à long terme est notoire.

Quel que soit le modèle, les altérations existent, évoluent et interagissent entre elles. Le secteur de la bioéconomie peut être un vecteur favorable de transformation de notre mode de production et de consommation, à condition que ses impacts sur les écosystèmes - notamment à travers l'analyse des cycles de vie - soient clairement identifiés et analysés et que les conséquences sociales et environnementales soient intégrées.

Il y a donc un fort besoin de recherche fondamentale, de prospective et de mise en cohérence des politiques publiques pour qu'un tel modèle soit réellement synonyme d'espoir et porteur de progrès, notamment en termes d'emploi.

Il n'y a pas de solution providentielle pour permettre la durabilité d'un modèle. Ceci relève de choix - et d'un volontarisme - politiques. La plupart des très nombreuses préconisations du projet d'avis vont dans ce sens et montrent que la bioéconomie peut être une solution durable.

La CGT propose une reconquête industrielle, répondant aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux, passant notamment par une recherche forte, en particulier publique. Elle préconise un développement et une implantation des services publics sur tout le territoire, une formation et une sécurité sociale professionnelle tout au long de la vie.

Comme mentionné dans le projet d'avis, les salariés, avec leurs organisations syndicales, peuvent être porteurs de projets alternatifs innovants, par exemple sur les filières bois et hydrogène et dans le cadre de reprise de sites ou d'activités, comme la création de scoop.

Merci aux rapporteurs d'avoir permis à ce sujet très technique d'être appréhendé pédagogiquement par les membres de la section, ce qui a donné lieu à de très intéressants échanges. Merci à la présidente de section et à l'équipe administrative.

La CGT votera en faveur du projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Grolier, au nom du groupe de la CGT-FO.

CGT-FO - M. Grolier

M. Grolier. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, chers collègues, la bioéconomie est un concept qui séduit. La commission européenne a installé un observatoire de la bioéconomie et, en avril 2012, le gouvernement Obama a publié un plan sur la bioéconomie nationale. Publications, colloques fleurissent sur ce sujet laissant penser que l'ensemble de la société s'est rallié à l'idée d'un monde voué à l'entropie.

Le projet d'avis présenté aujourd'hui, au-delà des prescriptions techniques sur les énergies renouvelables et sur l'usage de la biomasse, flirte avec ce courant de pensée qui conçoit la nature comme un monde clos. Le projet d'avis, parfois, exhorte subtilement à abandonner l'industrialisme et encourage à verser dans la sobriété, à réguler la démographie mondiale.

Pour FO, la réponse à l'augmentation des pressions environnementales aux émissions de polluants, aux besoins de la population mondiale ne se trouve pas dans une réponse malthusienne mais dans une nouvelle approche véritablement bioéconomique de la production et de la consommation, plus respectueuse du traitement et du stockage des ressources naturelles, du recyclage et de l'élimination des déchets.

C'est pourquoi FO souscrit à la proposition de renforcer l'effort de recherche, de multiplier les centres de recherche afin de développer, perfectionner les connaissances, les compétences et les innovations, notamment dans le secteur des biotechnologies, des énergies sûres et propres qui permettront de gérer plus efficacement les ressources tout en réduisant les externalités négatives et en préservant et en stimulant la croissance économique et l'emploi.

FO soutient l'intensification de l'usage de la biomasse, y compris de résidus, déchets agricoles et forestiers. Toutefois il ne faudrait pas que le « verdissement » des approvisionnements énergétiques vienne concurrencer la production alimentaire et nuire à la sécurité alimentaire. Il ne doit pas contribuer à aggraver les pertes, appauvrissements de biodiversité résultant de la déforestation et de la conversion des sols. Il ne doit pas prendre la forme de vastes monocultures de canne, de soja et de palmiers à huile, propriétés de multinationales de l'agroindustrie qui s'étendent, au dépend des écosystèmes et des zones à haute valeur de conservation.

Il ne faut pas que la production des agro carburants - dont l'intérêt en termes d'émission de gaz à effet de serre est faible - se traduise, en Amérique Latine, en Asie et en Afrique, par le déplacement de populations vulnérables, par une intensification de l'exploitation de main-d'œuvre, par une violation des droits humains et du travail ou par des expropriations.

Au contraire, la bioéconomie doit participer tout au long de la chaîne de la production à la logistique à la réduction significative des émissions de gaz à effet de serre, en comparaison avec les énergies fossiles. Elle doit contribuer au développement social et économique des populations ; elle doit être durable sur le plan environnemental et social.

Pour FO la décroissance est une impasse. L'austérité imposée aux peuples européens depuis la crise de 2008 a été une catastrophe sociale et n'a fait progresser en rien la cause environnementale. Il ne convient pas de faire moins mais de faire mieux.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le groupe FO s'abstiendra.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Madame Blin, au nom du groupe de la coopération.

Coopération - Mme Blin.

Mme Blin. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, alternative à l'économie fossile, la biomasse constitue une solution d'avenir aussi bien comme énergie renouvelable que pour ses autres usages non alimentaires : biomatériaux, engrais ou chimie.

Leader en Europe pour ces nouveaux débouchés, la France dispose déjà de filières structurées grâce à l'importante ressource agricole, forestières et maritime.

La bioéconomie est ainsi à la croisée de plusieurs secteurs d'activités qui représentent des opportunités pour nos coopératives agricoles et forestières.

Pour prendre en compte le caractère non renouvelable de ces ressources et garantir une cohérence à l'ensemble des démarches engagées, une stratégie nationale de la bioéconomie a été lancée. Dans cette logique, les questions de durabilité et de gouvernance ont été placées au cœur du projet d'avis, davantage que la dimension économique.

Messieurs les rapporteurs, nous nous retrouvons dans votre volonté de privilégier l'approche par le territoire. Nous vous remercions d'avoir mis en valeur l'exemple du site de Bazancourt-Pomacle, site sur lequel nous nous sommes rendus avec l'ensemble de la section de l'environnement. Je souhaite rappeler que cette bio raffinerie est le fruit d'une démarche collective de long terme, initiée et portée par des agriculteurs, regroupés dans les coopératives de Cristal Union et de Vivescia. L'approche développée dans le cadre du pôle industrie agro ressources a permis de bâtir un véritable écosystème autour de la région rémoise avec cette bio raffinerie, sa plateforme d'innovation - la Ferme 112, réhabilitation d'une ancienne base militaire aérienne) - et l'ensemble des parties prenantes, au premier rang desquelles les collectivités locales et les universités.

Cet exemple illustre la capacité des acteurs économiques locaux à se mobiliser pour engager des mutations profondes dans les territoires et à créer les activités et les emplois de demain. Pour cela il est nécessaire de dynamiser l'effort de recherche et d'innovation.

Le groupe de la coopération partage pleinement l'affirmation selon laquelle, pour se développer, la bioéconomie a besoin d'un horizon clair, d'une certaine stabilité, d'un cadre politique qui tient compte des défis économiques, environnementaux, technologiques, sociaux et institutionnels. Ce modèle ne peut être durable à l'échelle d'un pays seul, le projet d'avis le souligne bien. La France parmi les leaders mondiaux dans le domaine de la bioéconomie doit porter ces enjeux au niveau européen.

Pour la coopération, la bioéconomie est une économie qui se doit bien sûr d'être durable et responsable, en cohérence avec la stratégie nationale de la bioéconomie. Ce projet d'avis peut contribuer à trouver un juste équilibre entre un « *regard plus exigeant* » que vous appelez de vos vœux et le développement d'un secteur économique offrant de véritables perspectives de croissance durable.

Le groupe de la coopération votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Dutruc, au nom du groupe des entreprises.

Entreprises - M. Dutruc

M. Dutruc. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs, certains concepts peuvent sembler nouveaux, c'est le cas pour la bioéconomie, même si celle-ci a toujours existé puisque, depuis toujours, l'homme utilise les ressources de la nature pour produire les biens dont il a besoin. Pourtant, nous sommes aujourd'hui face à une problématique nouvelle car pour que la bioéconomie développe tout son potentiel, elle doit être durable - c'est-à-dire reproductible par les générations futures - sans épuiser ses propres fondements.

Qu'il s'agisse de hiérarchiser les usages, d'introduire de nouveaux critères dans les conditions de production ou d'entrer dans l'ère de la sobriété, les défis sont immenses.

La bioéconomie est déjà à l'agenda de l'Union européenne et de nombreux pays dans le monde se sont dotés de stratégies dédiées. Toutefois, la question de la soutenabilité des productions de bioressources et d'accès à la biomasse est encore peu prise en compte. En France, les projections en matière de bioéconomie se multiplient et une stratégie nationale, accompagnée de son plan d'action, est en cours de finalisation. Notre projet d'avis arrive donc au bon moment.

Deux sujets nous semblent majeurs : mesurer, analyser et évaluer tout d'abord. Le projet d'avis le dit clairement, il nous faut, en soutien du développement de la bio économie, des critères et des outils partagés, intégrant les dimensions économique, sociale et environnementale : analyses des cycles de vie adaptées, prise en compte de la biodiversité mais aussi nouvelles comptabilité des flux matières et outils d'évaluation.

S'organiser, prioriser, simplifier ensuite : des structures, des plans, des schémas traitant de la bioéconomie existent déjà. Il faut maintenant les recenser, les mettre en perspective, fixer un cap, organiser les moyens dédiés. Le projet d'avis recommande la mise en place d'une gouvernance pertinente, centrée sur les territoires et soutenue par des structures nationales légères de coordination. Nous soutenons cette orientation.

La bioéconomie peut être un facteur puissant de création d'emplois. Son développement exige une évolution permanente des compétences en raison des changements technologiques forts et constants du secteur. Il est donc urgent de développer l'apprentissage dans ce domaine et de mettre en cohérence des outils de formation pertinents.

Multiple, créatif, pragmatique, ce projet d'avis est particulièrement éclairant sur un sujet innovant et compliqué. Ce nouveau modèle ne réussira à s'imposer que s'il est soutenable dans le temps d'un point de vue environnemental, social et économique.

Parce que nous en sommes convaincus et parce que le projet d'avis va dans la bonne direction, le groupe des entreprises votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M le Président. La parole est à M. Badré, au nom du groupe environnement et nature.

Environnement et nature - M. Badré

M. Badré. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, Marc Blanc a rappelé, dès ses premiers mots tout à l'heure, que la bioéconomie était vieille comme l'humanité, pas comme le monde. On peut même ajouter que son usage est vieux comme l'agriculture, comme le tissage ou comme la bougie et les lampes à huile, qui sont chers aux écologistes que nous sommes tous.

Mais, la bioéconomie d'aujourd'hui est bien plus qu'une évolution des pratiques d'hier ou un palliatif à l'abandon des ressources fossiles. Elle est fondée sur des ressources naturelles agricoles et forestières ; cela nous a été rappelé aussi. Elle en prévoit des usages qui sont différents de ceux de jadis et qui sont aussi d'une intensité différente.

Elle doit donc garantir sa propre durabilité sinon le dépassement des limites de la biosphère et de ses cycles de renouvellement conduirait à la disparition de la ressource et donc à la disparition de la bioéconomie.

Sur un plan très général, notre groupe rappelle l'indispensable mise en cohérence des politiques publiques et des subventions, aussi bien au niveau français qu'euro péen. En effet, cela ne serait ni efficace ni intelligent de favoriser des opérations de bioéconomie qui pourraient conduire à la dégradation de milieux ou d'écosystèmes, alors que, dans le même temps, d'autres politiques publiques seraient en place pour les protéger - ou éventuellement pour les restaurer - parce qu'elles conditionnent l'avenir de l'humanité. Mais, plus précisément notre groupe a été particulièrement sensible à trois préconisations qu'il juge essentielles.

La première est d'établir des critères de durabilité environnementale, économique et sociale.

La deuxième est d'appliquer aux ressources utilisées les principes de l'économie circulaire.

La troisième est d'adopter une approche territoriale pour l'usage optimale des terres, puisque les ressources se trouvent là depuis le niveau européen jusqu'au niveau régional.

À ce titre, nous estimons que l'évaluation environnementale des projets locaux de bioéconomie et des programmes dans lesquels il s'insère devrait permettre de vérifier leur mise en cohérence avec les schémas régionaux d'aménagement et de développement durable des territoires (SRADDT), là aussi cela a été souligné tout à l'heure par les deux rapporteurs.

Le groupe environnement et nature salue ce projet d'avis qui pose le cadre d'une bioéconomie durable. Il s'inscrit dans une démarche globale : sortir de projections spécialisées où les orientations économiques risqueraient d'être déconnectées d'une évaluation sociale et environnementale, de leurs impacts, pour adopter une vision écosystémique sans laquelle l'avenir de toute notre société pourrait être mis en cause.

Notre groupe remercie chaleureusement les deux rapporteurs, Jean David Abel et Marc Blanc et la présidente de la section, Anne-Marie Ducroux pour ce travail.

Il votera le présent projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est Mme Vion, au nom des groupes de la mutualité et des associations.

Mutualité et Associations - Mme Vion

Mme Vion. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, objectivant des enjeux comme la sécurité alimentaire, la gestion durable et sobre des ressources naturelles, les opportunités de croissance et la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la bioéconomie est un sujet extrêmement structurant à l'échelle mondiale. Raison pour laquelle, la France se doit de le porter à l'international. Les principaux objectifs d'une stratégie nationale, pour la France, sont d'optimiser et de réconcilier les différents usages de la biomasse et de proposer une vision partagée par tous les acteurs concernés autour d'une meilleure valorisation globale.

Les attentes sont nombreuses : incitation politique forte déclinée réglementairement et dans des mesures volontaristes ; soutien à la recherche, jusqu'au développement pré-industriel ; encouragement à la mobilisation de la ressource ; soutien aux bio raffineries ; contribution au développement des marchés en aval.

Mais, toute stratégie nécessite, au préalable, une vision partagée du sujet, un décloisonnement, pour une coordination nationale performante entre toutes les structures en charge de la bioéconomie, qui ont besoin d'un cadre réglementaire cohérent, lisible et stable.

L'utilisation accrue et désorganisée de la biomasse risque de déstabiliser les écosystèmes. La menace sur l'environnement est réelle et les interrogations concernant la transition alimentaire sont nombreuses. Ces inquiétudes étant légitimes, nous partageons les recommandations du projet d'avis sur l'attention à porter aux critères de sobriété et de durabilité. Nous partageons également la nécessité :

- de développer des outils prospectifs traitant des différents impacts d'usages et financiers ;
- d'évaluer les changements d'affectation des sols et les interactions avec les marchés alimentaires.

L'utilisation de la biomasse est source d'opportunités diverses en termes de biodiversité, de R&D, d'emplois, d'indépendance aux énergies fossiles. Opportunités, notamment pour les territoires qui sont des contributeurs de premier plan pour le développement des activités liées à la bioéconomie.

Les groupes des associations et de la mutualité insistent particulièrement sur la recommandation concernant l'élaboration d'une feuille de route pour orienter prioritairement une partie des recherches sur le remplacement des produits les plus dangereux pour l'environnement - mais aussi pour la santé humaine - les *process* industriels les plus économes en consommation d'énergie et la standardisation des méthodes d'analyse de cycle de vie.

Nos groupes soutiennent la mise en place d'un conseil national de la bioéconomie, lieu de partage de l'information, de mise en commun de réflexions et d'expériences, de construction, d'appui pour la prise de décision, mais aussi outils pédagogiques et de débats publics.

Pour y contribuer, il convient de développer des indicateurs spécifiques. L'observatoire de la biomasse nous semble pertinent pour recueillir des données utiles à l'ensemble des parties prenantes. La participation de ces dernières à une plateforme - pour les associer aux réflexions en amont des décisions - nous semble particulièrement important pour que l'ensemble des structures travaillent en parfaite cohérence et complémentarité.

Nous remercions les rapporteurs, la section de l'environnement et sa présidente, l'administration de la section, pour ce projet d'avis que le groupe des associations et le groupe de la mutualité voteront.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Blanchet, au nom du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse – M. Blanchet

M. Blanchet. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, chers collègues, j'aimerais commencer cette intervention en citant trois chiffres déterminants : en 2050, neuf milliards de personnes, une planète !

Si l'innovation technologique nous permettra de trouver certaines solutions face au changement climatique, n'oublions pas deux choses. Premièrement, ces solutions ont un coût, tant économique qu'écologique, car la planète a des limites. Deuxièmement, nous devons, dès aujourd'hui, nous projeter vers des objectifs de sobriété et d'usage plus rationnels des ressources dans la satisfaction des besoins.

Sur ce projet d'avis technique, deux enjeux nous tiennent particulièrement à cœur : la recherche et la formation. Concernant la recherche, elle doit être interdisciplinaire et financée plus fortement par des crédits récurrents - et non simplement des appels à projet - si l'on veut qu'elle porte pleinement ses fruits. Oui, elle permet l'essor de la bioéconomie et cela nous paraît fondamental. C'est pourquoi l'Union européenne a développé un programme de financement de la recherche et de l'innovation, pour 2014-2020, de 79 Md€ dont la France bénéficie à hauteur de 10,6 %.

Quand on s'intéresse de près au sujet, ce qui frappe est le manque de coordination des initiatives menées par la recherche, tant publique que privée. À ce titre, le groupe appuie la préconisation du CESE de coordonner la recherche sur ce domaine par la création d'un GIP, pourvu que cela ne soit pas facteur de cloisonnement des thématiques de recherche.

Concernant la formation, comme nous l'avons déjà pointé lors de l'avis sur la contribution des emplois de la biodiversité et la transition écologique, il faut plus de transversalité, de pluridisciplinarité et une gestion prévisionnelle des compétences.

Dans un contexte de chômage important, notamment pour les jeunes, comment accepter que les entreprises de ce secteur connaissent de sérieuses difficultés pour embaucher, faute d'outils et de coordination ? Le secteur attire les salariés, les entreprises souhaitent recruter. Il faut trouver les outils nécessaires pour faire rencontrer cette offre et cette demande, mettre en cohérence les outils de formation pour anticiper les besoins et compétences futurs et pour orienter l'offre de formation ; toujours en privilégiant l'interdisciplinarité dont les établissements publics sont souvent garants et en évitant la spécialisation de ces établissements de formation dans tel ou tel domaine. À ce titre, la préconisation du CESE de mettre en œuvre des schémas régionaux de bioéconomie ayant un rôle prospective sur les besoins des filières nous paraît une piste pertinente. Attention, cela ne doit pas être synonyme d'une carte de formation gérée par les régions.

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse, félicite les rapporteurs et leurs équipes pour leur travail et votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Cambray, au nom du groupe de l'Outre-mer.

Outre-mer - M. Cambray

M. Cambray. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, chers collègues, l'existence de Saint-Pierre-et-Miquelon, la raison de l'installation au 18^{ème} siècle de populations venant du Pays Basque, de Normandie et de Bretagne, sur mon petit archipel s'explique par la proximité des fameux bancs de Terre-Neuve où la morue se trouvait à foison.

Exploitée de façon raisonnée durant deux siècles, mais surexploitée de manière intensive par des « navires-usines », durant les années 1960-1990, cette ressource halieutique s'est épuisée, entraînant l'effondrement de notre économie et la quasi-disparition d'une profession plus connue sous le nom de « terre-neuvas ».

Oui, Chers collègues, je suis bien placé pour affirmer que nous devons adopter de nouveaux modes de production et de consommation, afin d'éviter aux générations futures les mêmes errements dont nous avons été les victimes. Parler de « bioéconomie durable » a, vous l'avez compris, du sens pour quelqu'un qui, comme moi, est originaire de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Au-delà de mon archipel, le développement de la bioéconomie durable est désormais un enjeu planétaire, reconnu après l'Accord climat de Paris et l'adoption par l'ONU des Objectifs de développement durable (ODD) qui intéressent spécialement les Outre-mer dans l'ensemble français.

D'une part, rappelons que les Outre-mer abritent plus de 80 % de la biodiversité française, ce qui place la France au sixième rang mondial des pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées. D'autre part, la mise en œuvre de politiques publiques volontaristes en la matière est de nature à constituer un puissant levier pour la transformation nécessaire de nos modèles économiques.

Cela suppose, à notre avis, plusieurs conditions. En premier lieu, il importe que les objectifs de préservation des patrimoines naturels dans les Outre-mer soient pleinement intégrés à la stratégie nationale préconisée par le projet d'avis.

En deuxième lieu, il est important que cette stratégie nationale s'articule spécifiquement avec l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies régionales reposant sur les principes de solidarité et de subsidiarité dans nos territoires ultramarins. Cela nécessite une réflexion conjointe, impliquant les acteurs des sociétés civiles ultramarines, sur les priorités et le niveau des investissements affectés dans nos territoires à l'innovation technique, économique et surtout sociale, en tenant compte des spécificités de chacun, notamment institutionnelles.

Ces préconisations, qui complètent à nos yeux celles du présent projet d'avis, pourront être prises en compte lors de l'élaboration des plans de convergence, prévus par la nouvelle loi Égalité réelle pour l'Outre-mer.

C'est en tout cas le vœu que nous formons. Chaque Outre-mer - la situation actuelle de la Guyane nous le rappelle - a besoin d'un pacte de progrès et de progrès durable. Dans cet esprit, en saluant le travail accompli par les membres de la section de l'environnement, le groupe Outre-mer votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Claveirole, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalité Qualifiée - Mme Claveirole

Mme Claveirole. Monsieur le président, mesdames, messieurs, c'est encore une fois à un changement complet de modèle que nous invite ce projet d'avis et j'en remercie les rapporteurs et la section de l'environnement. En effet, quoi de plus stimulant que d'explorer les voies qui s'ouvrent à nous pour résoudre les problèmes que rencontrent nos sociétés et auxquels nous nous heurtons tous, un jour ou l'autre.

Il s'agit maintenant de réfléchir profondément à la constitution d'un modèle soutenable, pour offrir un avenir à toute l'humanité, sans exclusive et sans hiérarchie.

Parce qu'au début était le sol et la nature dans toute sa biodiversité, la bioéconomie est fondamentalement basée sur l'usage qui est fait du sol. La question basique que nous devrions tous nous poser avant toute décision : est-ce que je ne surexploite pas les ressources naturelles ? Quelle chance de régénération je leur laisse ?

Vous citez Dominique Dron : « *La résilience est aussi importante que la performance* ». Vous faites appel à Jacques Secondi pour « *ouvrir l'économie sur la biosphère* » ; et vous sollicitez René Passet pour expliquer que « *la logique exclusivement économique tend à mettre en danger l'existence des milieux qui conditionnent sa propre existence* ».

Parmi les solutions, ce projet d'avis met en avant l'agroécologie et le respect des sols en tant que ressource non renouvelable. À noter également tout le travail effectué par l'Union européenne sur le sujet.

Ce projet d'avis devient une base de travail pour nos réflexions à venir. Si quelques points restent sujets à discussion, sa richesse devra nous inspirer !

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Jaeger, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités Qualifiées - Mme Jaeger

Mme Jaeger. « *Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie ?* » Cette question est le titre du livre passionnant de Jared Diamond analysant le pourquoi de l'effondrement de sociétés passées. Habitants de l'île de Pâques, Mayas, Polynésiens des îles Pitcairn, ont tout simplement disparu du fait d'une conjugaison de facteurs dont la dégradation environnementale, le changement climatique, et surtout, les réponses de la société elle-même à ses problèmes environnementaux !

Mon propos n'est pas celui d'un oiseau de mauvais augure. Bien au contraire, il vise à rappeler que nous avons les cartes en main pour décider de la façon dont nous allons nous saisir de la bioéconomie et de notre comportement avec la biosphère.

Fondée sur les ressources naturelles, agricoles et forestières, la bioéconomie en prévoit des usages différents - et ce qui doit nous préoccuper, d'une intensité nouvelle ! - alors même que la dégradation des ressources naturelles de notre planète est déjà largement entamée.

L'avenir de cette économie dépend donc de sa durabilité, aussi bien économique qu'écologique : le dépassement des limites de la biosphère et de ses cycles de renouvellement amènerait à la disparition de la ressource dont elle se nourrit.

Inversons les logiques.

De même que nous investissons dans le capital économique - nos outils de productions par exemple - que nous investissons dans le capital humain - avec la formation notamment - imaginons ensemble comment investir bien davantage dans le capital naturel qui soutient notre économie et la création de richesse et comment entretenir, restaurer, et reconquérir les fonctionnalités des écosystèmes.

Ne nous obstinons pas dans des opérations conduisant à la dégradation de milieux et d'écosystèmes !

Un seul exemple, parmi tant d'autres qui illustrent notre capacité à foncer tête baissée dans les opportunités de la bio-économie sans se poser la question de la durabilité et des dommages écologiques : la centrale thermique de Gardanne, dans les Bouches-du-Rhône, la plus grande centrale biomasse de France ! Sous couvert de développement durable et d'une diminution de l'empreinte carbone, en choisissant le bois plutôt que le charbon, on s'impose une demande de bois qui dépasse largement les capacités de la forêt locale, avec un rendement médiocre entre 30 et 40 %, ce qui signifie environ sept arbres sur dix brûlés pour rien.

Je rejoins les préconisations essentielles de gouvernance, pour que ces choix soient collectifs et partagés, comme ceux d'établir, en matière de production de bio-ressources, des critères de durabilité environnementale, économique et sociale, ou d'appliquer aux ressources utilisées les principes de l'économie circulaire.

Je salue ce projet d'avis qui pose le cadre d'une bioéconomie durable, le travail de mes collègues Jean-David Abel et Marc Blanc, ainsi que l'ensemble de la section de l'environnement. Je serais heureuse de voter pour.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Riquier-Sauvage, au nom du groupe des professions libérales.

Professions libérales - Mme Riquier-Sauvage

Mme Riquier-Sauvage. En 2012, nous étions sept milliards d'individus sur terre et nous utilisions les ressources équivalentes à 1,6 fois celles de notre planète. En 2050, nous serons plus de 9 milliards et, au rythme actuel, ce sont les ressources équivalentes à plus de deux planètes que nous consommerons.

Qu'attendons-nous pour produire autrement et préserver ce qu'il nous reste de nos écosystèmes et de notre biodiversité ?

Chaque année, nous consommons, au sein de l'Union européenne, seize tonnes de ressources par personne ... dont six sont gaspillées !

Qu'attendons-nous pour consommer autrement ?

Une des alternatives au modèle actuel de développement est de remplacer tout ou partie des ressources non renouvelables par des ressources renouvelables, exploitées de façon durable.

C'est l'objet de la bioéconomie, qui est fondée sur l'utilisation de la biomasse - les ressources naturelles, agricoles et forestières - plutôt que sur celle des ressources fossiles, charbon et pétrole.

La bioéconomie n'est pas un effet de mode de production et de consommation.

C'est une approche globale qui a l'avantage de répondre à différents enjeux majeurs actuels : la réduction des émissions de gaz à effet de serre ; la diminution de la dépendance aux ressources fossiles ; la production de biens issus de matières renouvelables ; la garantie des besoins alimentaires de la population mondiale.

Pour se développer, la bioéconomie a besoin d'un renforcement des infrastructures nationales, européennes et internationales ainsi que de l'appui des politiques publiques. Un cadre normatif transparent et stable sur le long terme est également indispensable. En effet, il serait invraisemblable de changer d'objectif, dix ans après avoir encouragé des investissements à plusieurs milliards d'euros.

La bioéconomie est également une source de croissance, d'innovation et de compétitivité. En France, elle représenterait 316 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 1,7 millions d'emplois, sans compter les perspectives d'emplois qu'elle offre.

Pour les métiers de l'aménagement et de la construction, il est nécessaire de maîtriser les outils d'évaluation et de disposer d'informations pertinentes et non biaisées, pour apporter à leurs clients des évaluations environnementales les plus précises possibles.

Les professions libérales ne peuvent que soutenir les préconisations relatives à la méthodologie d'ACV. En effet, pour donner une définition d'un bâtiment respectueux de l'environnement et de la santé, il faut pouvoir quantifier ou qualifier les performances de la construction à réaliser. Ceci passe par la mise à disposition d'outils d'évaluation et de quantification. Pour ce faire, nous avons besoin de bases de données permettant de disposer d'informations regroupées sur les caractéristiques environnementales et sanitaires des produits de constructions. Elles doivent être les plus objectives possibles, pertinentes et consensuelles. Il serait inexact de prétendre que tous les matériaux biosourcés ont des impacts positifs par rapport aux autres matériaux et l'ACV permettra de clarifier les choses.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à de multiples enjeux de transitions. Qu'elles soient démographique, alimentaire, climatique, écologique ou encore énergétique, ces transitions sont d'une importance cruciale pour l'avenir de l'humanité. La bioéconomie est l'une des voies possibles à emprunter pour répondre à ces enjeux. Le groupe des professions libérales y croit et votera le projet d'avis, bien que celui-ci soit très technique et très dense. Son manque de pédagogie, parfois, risque de décourager les non-initiés.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Allaume-Bobe, au nom du groupe de L'UNAF.

UNAF - Mme Allaume-Bobe

Mme Allaume-Bobe. Monsieur le président, madame la présidente de la section, messieurs les rapporteurs, chers collègues, mesdames et messieurs, Claude Roy, Président du Club des bioéconomistes, précisait en conclusion de son intervention sur « *La stratégie pour la biomasse en France : un pas vers la bioéconomie ?* », le 25 juin 2015 devant les parlementaires de l'Office d'évaluation des choix scientifiques et technologiques : « *La plus grande difficulté à laquelle nous soyons confrontés est celle de l'information, de l'éducation et de la compréhension par l'opinion et les médias de ces sujets très complexes et systémiques* ».

Par votre intermédiaire Messieurs les Rapporteurs, le CESE fait œuvre utile pour sortir les enjeux de la bioéconomie durable du seul débat d'experts et rendre le sujet plus accessible à la société civile, aux citoyennes et citoyens.

Le champ couvert par le projet d'avis est vaste mais toutes les propositions sont construites pour s'assurer que le développement de la bioéconomie se fasse en répondant toujours à l'exigence de durabilité ou, autrement dit, sans dégrader les conditions de vie sur terre des générations qui suivent.

Le groupe de l'UNAF partage dans leur ensemble les propositions mais souhaite mettre l'accent sur trois d'entre elles.

Il ne faut pas se tromper de stratégie. Protéger, préserver, économiser, recycler, tout cela est indispensable mais notoirement dérisoire au regard de l'ampleur des reconversions qu'il s'agit d'effectuer. Vous avancez des propositions concrètes pour que, dans un cadre éthique, un effort de recherche puisse être construit et partagé par toutes les parties prenantes. La recherche en amont doit permettre d'anticiper le remplacement des produits les plus dangereux pour la santé et l'environnement.

La bioéconomie ouvre des perspectives et offre des opportunités importantes pour le quotidien des familles : c'est une invitation à revoir les modes de production et de consommation. Le groupe de l'UNAF retient avec intérêt la proposition qui vise la compatibilité de l'usage de la biomasse à des fins énergétiques avec les objectifs de sobriété, de réduction des déchets et du gaspillage alimentaire. La lutte contre les pertes et les gaspillages aux différents maillons des filières sont également des moyens d'augmenter les volumes de matières utilisables et utilisées et donc de limiter d'éventuelles tensions pour l'accès aux ressources.

Enfin, la bioéconomie est tournée vers les citoyens et ancrée dans les territoires : elle contribue au développement de valeur économique et par voie de conséquence au développement d'emplois.

Le projet d'avis souhaite dès lors, à juste titre, encourager la recherche économique et l'enseignement sur l'économie des externalités, dont l'environnement et l'emploi, mais aussi de développer l'éducation et la communication relatives à la bioéconomie. La dynamique en cours doit faire l'objet d'analyses et de projections pour déterminer l'évolution des emplois actuels vers la bioéconomie.

Le groupe de l'UNAF vous remercie, messieurs les Rapporteurs, pour ce travail approfondi et votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Arav, au nom du groupe de l'Unsa.

UNSA - Mme Arav

Mme Arav. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, chers collègues, L'UNSA considère que toutes les actions doivent être menées pour limiter les conséquences catastrophiques - et potentiellement irréversibles - du dérèglement climatique. Il est urgent d'agir en prenant toutes les mesures qui permettent de réduire notre consommation d'énergie.

La bioéconomie est un domaine de divers aspects dans lequel le développement de nouvelles chaînes de valeur dépend de l'implication de plusieurs parties prenantes, notamment les agriculteurs, les pêcheurs, l'industrie, les chercheurs et les autorités publiques. L'innovation et la viabilité des produits et services bioéconomiques dépendent de sa gouvernance pour gagner la confiance des consommateurs et de son adhésion aux principes de durabilité environnementale et d'égalité sociale.

Nous partageons les constats du projet d'avis qui considère que la bioéconomie durable propose de nouveaux modes de production et de consommation, sans remettre en cause la qualité de vie des populations, ni la capacité de développement des générations futures.

Nous partageons également les propositions présentées par le projet d'avis car elles répondent à la nécessité de la sécurité alimentaire, aux conditions de vie pour les générations actuelles et futures, tout en préservant les ressources naturelles. Elles répondent aussi à l'urgence d'une production pérenne, qui préserve et entretienne la fertilité des sols, les ressources naturelles et fonctions écosystémiques des milieux.

Nous soutenons fortement la préconisation de la méthode comptable « CARE » pour articuler la préservation du capital environnemental et humain au même titre que le capital financier ; Et, avec l'aide de la recherche, le développement de la bioéconomie pourra avoir des impacts économiques, environnementaux et sociaux. Cela sera réalisable par des incitations publiques, comme le suggère le projet d'avis, et par une adhésion de l'Europe.

La stratégie nationale nous invite, à travers la bioéconomie, à réfléchir à notre fonctionnement, sur nos modes de consommation, afin d'éviter le gaspillage et s'orienter plutôt vers la sobriété.

L'UNSA considère également que notre société doit évoluer vers une économie équilibrée et responsable de l'utilisation des ressources issues de la nature. Pour garantir ce succès il s'agira de mieux faire connaître les produits issus d'une telle production aux consommateurs et aux utilisateurs, peut-être par une certification de la préservation de l'environnement.

Nous pensons qu'il faut mettre en place des programmes d'information, de sensibilisation et de formation pour promouvoir la prise de conscience car il ne peut y avoir de bioéconomie durable sans l'implication directe de la société. De même, nous considérons que la mobilisation des collectivités territoriales est nécessaire pour contribuer au développement de valeur économique et d'emplois. Ces actions doivent avoir pour objectif commun de modifier les pratiques individuelles, collectives, professionnelles pour accompagner la mutation de la société.

L'UNSA votera favorablement le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Férey, au nom du groupe de l'agriculture.

Agriculture - M. Férey

M. Férey. Monsieur le président, madame la présidente, messieurs les rapporteurs, chers collègues, mesdames et messieurs, la transition énergétique est en marche et les agriculteurs se sont inscrits dans les nouveaux modes de développement et de production qu'elle implique. C'est aussi, pour notre secteur, un nouveau domaine d'investissement, des systèmes de production innovants, une nouvelle source de croissance et des gains de compétitivité.

Pour nous, la bioéconomie, c'est une manière de valoriser intelligemment et durablement la biomasse pour l'ensemble des besoins de notre société, en termes d'alimentation, de chimie, de transport et bien entendu d'énergie. C'est aussi, bien entendu, un moyen de répondre aux défis démographiques, climatiques et environnementaux actuels.

La bioéconomie doit nous permettre de créer plus de valeur ajoutée à partir de la photosynthèse, renforcer l'économie de nos entreprises et de nos filières et créer des emplois sur l'ensemble du territoire. Elle concerne principalement trois grandes filières qui se développent à la faveur d'investissements importants : les matériaux biosourcés, les bioénergies et la chimie verte.

En ce sens, nous partageons les objectifs de la stratégie nationale bioéconomie présentée au mois de janvier 2017 en conseil des ministres. Nous espérons qu'elle sera porteuse de croissance pour l'agriculture française, avec l'exigence de la triple performance économique, sociale et environnementale. Nous espérons aussi qu'elle sera un levier fort, à la fois pour favoriser des productions rémunératrices pour les agriculteurs et les forestiers et structurer les filières de valorisation de la biomasse.

Dans le projet d'avis qui nous occupe aujourd'hui, vous avez repris une partie de ces objectifs mais vous avez introduit des interrogations qui amoindrissent le développement de la bioéconomie.

Je commencerai par les développements consacrés à la consommation de viande qui ne nous semblent pas pertinents. Nous avons discuté longuement en section et nous regrettons une rédaction qui laisse à penser que la viande n'est pas bonne pour la santé et que son mode de production n'est pas durable. Je vous engage à aller le dire aux éleveurs qui sont dans les zones les plus difficiles où tout le monde reconnaît l'intérêt de l'élevage et de la biodiversité dans ces territoires.

Sur les productions non-alimentaires, je veux redire ici que les agriculteurs ont toujours plaidé pour une complémentarité des productions alimentaires et non alimentaires. Pas question de « *exhauster* » l'estomac de nos enfants avec le réservoir de nos voitures. Néanmoins, lors de nos travaux nous avons également longuement échangé sur la question de la hiérarchisation des usages et avons eu quelque mal à nous comprendre. C'est dommage pour moi, et surtout pour vous, car je pense que nous avons raison ! Pour nous, l'essentiel est de maintenir des terres arables et de ne pas les céder à l'artificialisation. La stratégie nationale bioéconomie considère que si l'alimentation est prioritaire, il est légitime de produire du non alimentaire et les biotechnologies nous y aident.

Enfin, nous regrettons les interrogations portées sur les biocarburants de première génération que vous ne semblez pas considérer comme faisant partie de la bioéconomie. Je sais que ce n'est pas ce que vous pensez, mais c'est ce que nous avons interprété en termes de rédaction ; le français a ses subtilités. On peut très bien poursuivre le développement des biocarburants de deuxième génération sans pour autant supprimer les premières générations, ce qui mettrait à mal les investissements importants des filières. Une complémentarité est non seulement souhaitable mais possible.

Nous aurions souhaité que le CESE s'engage plus franchement en faveur du développement de la bioéconomie. Il manque dans ce projet d'avis la volonté de placer la France dans une position compétitive dans ce domaine. Nous aurions souhaité, aussi, demander une réglementation plus stable, lisible, pérenne.

Malgré ces réserves exprimées, nous avons décidé de voter ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Sahuét, au nom du groupe de l'artisanat.

Artisanat - Mme Sahuét

Mme Sahuét. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames et messieurs, l'utilisation de ressources naturelles, agricoles et forestières, conduit peu à peu à faire évoluer nos modes de production ; ainsi, se développent des industries biosourcées, dans une variété de secteurs et pour une large diversité de produits et d'usages.

De nombreuses filières traditionnelles sont désormais concernées par la valorisation de la biomasse. Favoriser un réel déploiement de cette économie a conduit à l'adoption récente de la stratégie nationale bioéconomie, laquelle doit maintenant se traduire en actions concrètes.

Pour le groupe de l'artisanat, ces actions doivent être à la hauteur des multiples potentialités offertes par la bioéconomie. En effet, outre ses atouts en termes d'économies de matières premières, elle permet d'améliorer les performances énergétiques et techniques de nombreux produits ou matériaux. Nous pensons par exemple aux produits d'isolation biosourcés, dont l'usage est en progression régulière dans les opérations de rénovation des bâtiments.

La bioéconomie peut ainsi apporter des avantages concurrentiels à nos filières et, plus largement, renforcer leur compétitivité en réduisant leur dépendance aux ressources pétrolières.

Elle ouvre également de nouveaux débouchés aux productions issues des exploitations agricoles et forestières, tout en permettant de valoriser le potentiel socioéconomique des territoires autour de filières locales avec des emplois non délocalisables.

La dynamique de cette économie doit donc être soutenue au regard de l'enjeu de croissance durable dans lequel elle s'inscrit.

Le projet d'avis promeut divers leviers que nous approuvons : accompagner les acteurs économiques vers cette transition ; anticiper les mutations industrielles et professionnelles en identifiant les besoins en compétences et les évolutions des emplois ; enfin, s'appuyer sur l'échelon régional pour élaborer des scénarios prospectifs au regard du potentiel local en bioressources, en association avec les acteurs agricoles et industriels du territoire.

Sur d'autres propositions du projet d'avis, nous sommes plus réservés. En premier lieu, il prône la mise en place de diverses instances chargées de contribuer à l'élaboration d'une politique intersectorielle de la bioéconomie. Nous nous interrogeons sur l'articulation entre ces instances et les comités des filières déjà investis dans la bioéconomie. Il nous semble en effet que le dialogue avec les acteurs de l'amont et de l'aval de chaque filière doit rester prioritaire pour parvenir à des changements durables des modes de production.

En second lieu, le projet d'avis appelle à revoir l'attribution des aides financières en considération du critère de durabilité de la production et de la transformation des bioressources. S'il est parfaitement légitime de rechercher la meilleure efficacité possible de nos aides publiques, il nous semble tout aussi nécessaire de leur donner un caractère lisible et stable pour encourager l'investissement. Aussi, nous regrettons que le projet d'avis n'ait pas davantage mis l'accent sur ce point.

Enfin, les perspectives en termes de débouchés sont un autre élément crucial ; or, les multiples atouts des produits biosourcés restent encore méconnus d'une grande partie de la population.

Le projet d'avis avait l'occasion de faire preuve de pédagogie sur ce thème ; nous regrettons qu'il n'ait pas saisi cette opportunité.

Malgré ces réserves, nous voterons le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Duchemin, au nom du groupe de la CFDT.

CFDT - M. Duchemin

M. Duchemin. Monsieur le président, chers collègues, mesdames, messieurs, la CFDT partage les idées majeures de ce projet d'avis. Une par exemple : le modèle économique, social et environnemental basé sur l'exploitation toujours plus intensive des ressources fossiles et qui domine notre société mondialisée met en péril l'avenir de notre humanité.

La bioéconomie peut participer de la création d'un nouveau modèle durable et équilibré. La connaissance du monde du vivant, son respect, la compréhension des écosystèmes qui le régissent sont des briques élémentaires de la création de ce nouveau modèle.

Mais attention... attention ! L'humain peut s'appuyer sur la bioéconomie pour développer une société durable, mais il doit aussi modifier ses habitudes et ses comportements.

La bioéconomie peut permettre l'optimisation et le partage durable des richesses issues du monde du vivant, mais sous réserve d'une gestion équilibrée des ressources de la planète. Comme le dit justement ce projet d'avis, l'efficacité, l'efficacités, la sobriété devront être privilégiées, et ce, pour le bénéfice de tous aujourd'hui et demain.

Le projet d'avis ne fait pas seulement un constat du développement de la bioéconomie - des attentes et des espoirs qu'elle suscite - il propose des solutions pour construire un véritable développement durable : un autre cycle énergétique, une économie circulaire, une agriculture qui préserve la fertilité des sols, une évolution de nos modèles alimentaires pour les rendre plus respectueux de notre planète et de notre santé, la préservation et la restauration de la biodiversité.

Oui, l'investissement en recherche et développement de la bioéconomie doit être amplifié. Oui, les analyses des cycles de vie nécessaires à la compréhension des écosystèmes doivent être étendues. Oui, la formation aux métiers de la bioéconomie créatrice d'emplois durables pour tous types de qualifications doit être développée. Oui, la bioraffinerie de nouvelle génération - comme les filières de la bioéconomie - constitue une opportunité pour l'ensemble de l'industrie et pour l'emploi. Oui, les conflits d'usage et les questions d'éthique doivent être débattus et pris en compte pour construire des solutions acceptables par la société. Oui, la bioéconomie doit être intégrée à la stratégie nationale de développement durable, à l'ensemble des schémas régionaux, aux projets nationaux et territoriaux.

Alors oui, la CFDT votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. Mes chers collègues, l'ensemble des groupes inscrits s'étant exprimé et constatant qu'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je déclare close la discussion générale.

VOTE SUR LE PROJET D'AVIS

M. le Président. Mes chers collègues, je vous informe qu'aucun amendement n'a été déposé sur le projet d'avis présenté par MM. Abel et Blanc, rapporteurs.

En conséquence, je vous propose de procéder au vote sur l'ensemble du texte.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 174
- Ont voté pour : 165
- Se sont abstenus : 9.

Le Conseil économique, social et environnemental a adopté.

(Applaudissements)

M. le Président. Félicitations aux deux rapporteurs. Je donne la parole à Madame la présidente de la section de l'environnement.

Mme Ducroux. Merci, Président. Bien sûr, nous nous réjouissons de ce vote massif sur un sujet qui n'est pas facile à expliquer. Je souligne que, en choisissant de présenter cet avis en autosaisine, nous nous sommes inscrits dans l'actualité et aussi dans la continuité et la cohérence des productions de notre section.

Nous avons en effet rendu précédemment deux avis sur le biomimétisme et les matériaux biosourcés qui, finalement, s'étaient fixé d'examiner le même enjeu, c'est-à-dire à quelles conditions de durabilité ces questions doivent être développées. Vous voyez que la bioéconomie s'inscrit finalement tout à fait dans cette lignée de production.

Nous avons aussi choisi d'être contributeurs aux orientations stratégiques que le Conseil économique, social et environnemental s'est données, que nous nous sommes données collectivement. Ces orientations disent que nous devons, entre autres, rapprocher les enjeux de court, moyen et long terme. Ce sujet l'illustre. Nous devons transformer les modèles économiques et sociaux existants pour développer de nouveaux modèles, respectueux de l'homme et de son environnement. Ce sujet l'illustre.

Nous devons préparer et accompagner dès maintenant les transitions et les réussir. Dans notre avis, nous soulignons que la condition de réussite de ce nouveau modèle, c'est qu'il soit durable. Je pense que nous sommes inscrits à la fois dans notre propre cohérence de section et de l'institution.

Je remercie les deux rapporteurs, Marc Blanc et Jean-David Abel. Ils se sont lancés dans un exercice difficile. C'était un défi pour tous, pour eux d'abord, parce que le sujet était technique et très ample, parce que l'enjeu de ce sujet est de connecter des sujets qui ne le sont pas ; donc, bravo, très sincèrement, à tous les deux pour l'avoir fait et réussi.

Je remercie tous les conseillers de la section. Je le dis à chaque fois, mais ce travail est un travail collectif ; jamais nos avis ne sont aussi riches que quand tous y contribuent.

C'est très précieux pour les rapporteurs d'abord, pour la section ensuite, et pour le Conseil économique, social et environnemental dans son ensemble.

Je voudrais remercier notre administration de section pour son accompagnement, précieux lui aussi - on le sait puisqu'on le redit à chaque fois, mais c'est quand même bien de le redire - et tous les services et directions de la maison qui nous accompagnent chaque fois que nous avons un projet d'avis à produire.

Enfin, vous avez compris l'enjeu de la bioéconomie, cela a été largement exposé et j'ai senti que cela avait été saisi par les groupes. Soyons au rendez-vous des enjeux. Nous sommes en 2017 ; l'économique et le vivant, cités par René Passet tout à l'heure, datent de 1979. Ces questions ont été pensées il y a longtemps. Il ne faut pas rater l'évolution de la bioéconomie justement, en réfléchissant à ce que sont ces véritables enjeux, et non pas la développer pour la développer, mais à des conditions de soutenabilité et, comme l'a dit Dominique Dron, ce devrait être une préfiguration pour toutes les questions économiques.

Un auditionné a dit : « *Voyons les choses comme une démarche de progrès* ».

Voilà ce que je voulais souligner aujourd'hui.

(Applaudissements)

M. le Président.- Je vous remercie.

Mes chers collègues, je vous rappelle que, demain, mercredi 29 mars 2017, nous examinerons – suite à une saisine gouvernementale - le projet d'avis sur *Combattre les violences faites aux femmes dans les outremer*, présenté par Dominique Rivière, rapporteur, et Mme Ernestine Ronai, co-rapporteuse, au nom de la délégation à l'Outre-mer et de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité, respectivement présidées par Jean-Etienne Antoinette et Pascale Vion.

La séance est levée.

* * * * *

La séance est levée à 16 heures 25.

Prochaine séance, mercredi 29 mars 2017, à 14 heures 30.

ANNEXES

Annexe 1 - Diaporama illustrant les propos de Jean-David Abel et Marc Blanc, rapporteurs

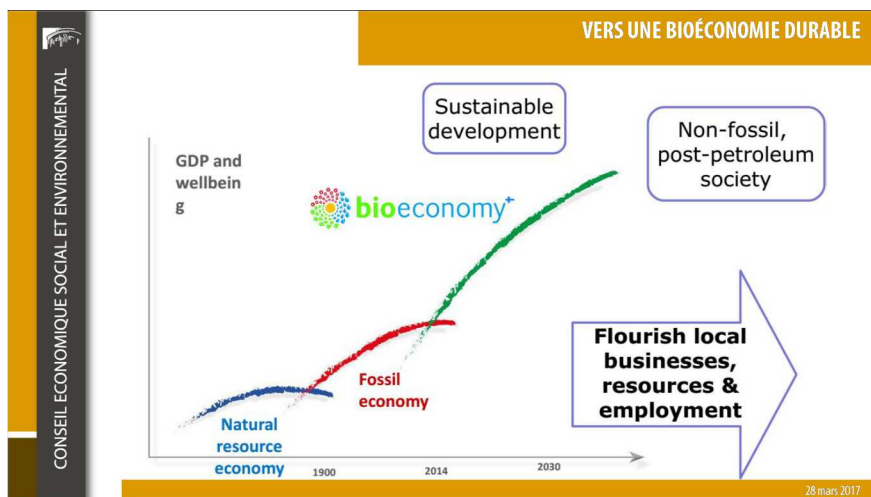
VERS UNE BIOÉCONOMIE DURABLE

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Qu'est-ce que la bioéconomie ?

- L'usage des ressources de la nature est aussi ancien que l'humanité.
- La Bioéconomie concerne l'ensemble des activités utilisant de la **biomasse**, catégorisée aujourd'hui en différentes « bioressources »
- Celles-ci regroupent l'ensemble des matières d'origine biologique renouvelables (ce qui exclut les sources fossiles) toutes issues directement ou indirectement de la **photosynthèse**.
- La bioéconomie est en partie appelée à **se substituer à un cycle historique** fondé sur l'exploitation du charbon, puis du pétrole.

28 mars 2017



VERS UNE BIOÉCONOMIE DURABLE

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Perspectives nationales et internationales

- OCDE 2009 – « La bioéconomie à l’horizon 2030 : quel programme d’action ? »
- CE 2011 - « Feuille de route pour une Europe efficace dans l’utilisation des ressources »
- CE 2012 – Communication « L’innovation au service d’une croissance durable : une bioéconomie pour l’Europe »
- France 2015 – 2017 : élaboration de la stratégie nationale bioéconomie

28 mars 2017

VERS UNE BIOÉCONOMIE DURABLE

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Bioeconomy Policies around the World

Legend:

- dedicated national strategy
- bioeconomy related strategy
- no national strategy, dedicated bio strategy in other development
- dedicated bio strategy in under development

28 mars 2017

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA BIOÉCONOMIE UNE APPROCHE NOUVELLE POUR DES SOLUTIONS DURABLES

La bioéconomie est l'ensemble des activités économiques fondées sur les bioressources, c'est-à-dire les matières organiques terrestres ou marines, végétales ou animales. Une économie basée sur du carbone renouvelable, de la production à la transformation jusqu'à la valorisation des co-produits et des biodéchets, tout en visant le sécurité alimentaire. Elle crée les conditions du passage d'une économie fondée sur les ressources fossiles à une économie fondée sur la biomasse.

The infographic illustrates the bioeconomy cycle. At the top, it lists biomass sources: **BIOMASSE AGRICOLE**, **BIOMASSE FORESTIERE**, and **BIOMASSE MARINE**. These feed into **BIODECHETS**. The cycle then branches into four main product categories: **Biocarburants** (with sub-points: gaz, énergie, méthanisation), **Matériaux biosourcés**, **Alimentation**, and **Biomolécules**. The background shows a stylized landscape with farms, forests, and industrial facilities.

VERS UNE BIOÉCONOMIE DURABLE

Extrait d'une infographie du ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

28 mars 2017

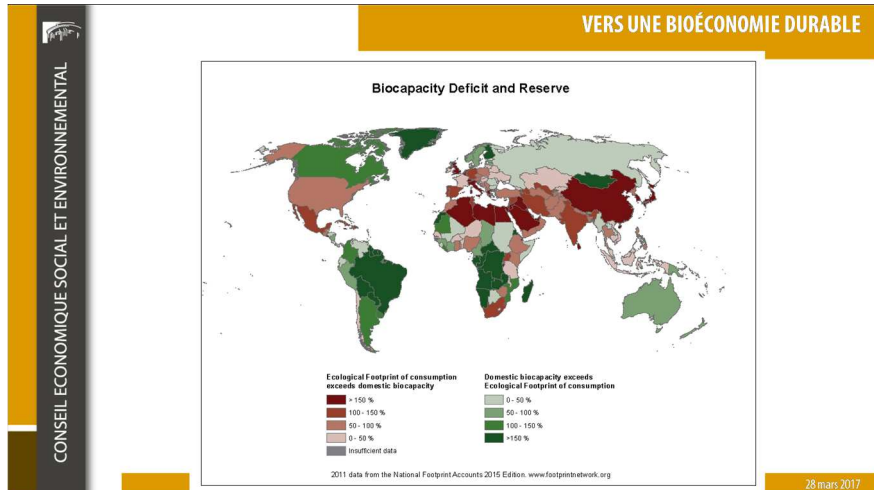
CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

VERS UNE BIOÉCONOMIE DURABLE

La durabilité de la bioéconomie : un impératif écologique, économique, social

- Pour que la bioéconomie soit durable, elle doit être **reproductible** et donc ne pas épuiser ses propres fondements
- Aujourd'hui, ces conditions au niveau mondial ne sont pas remplies
- Les conditions pour l'avenir d'une bioéconomie durable réclament une **vision systémique**.

28 mars 2017



VERS UNE BIOÉCONOMIE DURABLE

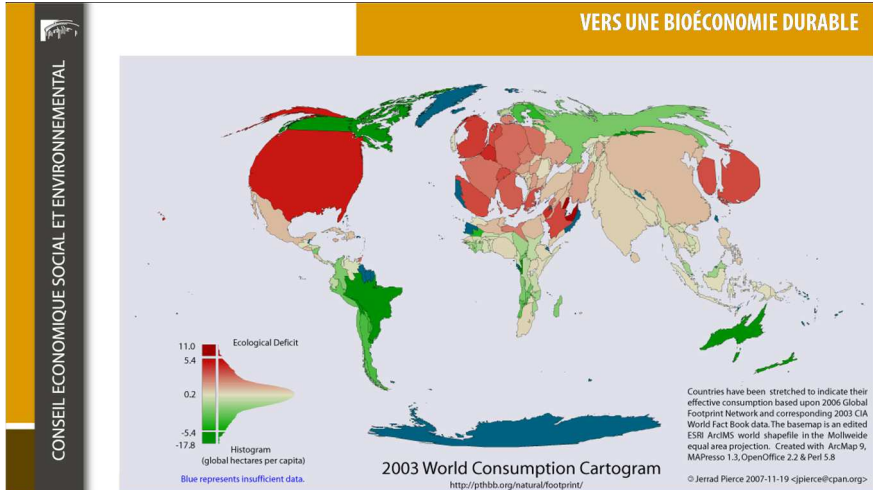
CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

La durabilité de la bioéconomie : un impératif écologique, économique, social (2)

C'est dans cette perspective qu'il est nécessaire de définir les enjeux générés par le déploiement de la bioéconomie :

- 1. **La hiérarchisation des usages** et la régulation des flux : la priorisation à la sécurité alimentaire, la recherche d'efficacité maximale dans l'utilisation des bioressources, l'usage des sols, l'évitement de la substitution d'une production à une autre

28 mars 2017



VERS UNE BIOÉCONOMIE DURABLE

La durabilité de la bioéconomie : un impératif écologique, économique, social (3)

2. Le respect des limites
 La biomasse n'est pas un gisement. Ses conditions de production constituent un élément incontournable de la durabilité de la bioéconomie et doivent donc répondre à un certain nombre de critères. Cette production doit en particulier viser à entretenir la **fertilité des sols** (agricoles comme forestiers), respecter les **cycles bio-géochimiques** et ne pas contribuer au **changement climatique**.

28 mars 2017

VERS UNE BIOÉCONOMIE DURABLE

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

La durabilité de la bioéconomie : un impératif écologique, économique, social (4)

3. **L'utilisation efficiente des ressources.** La bioéconomie, en contribuant au **bouclage des cycles**, s'inscrit dans une logique d'économie circulaire :

- un des premiers requis est l'usage « **en cascade** » de la matière
- Il s'agit de projeter le passage d'une **économie de stock à une économie de flux**

4. **La sobriété** : ces projections requièrent une baisse significative de l'empreinte globale de nos sociétés.

28 mars 2017

VERS UNE BIOÉCONOMIE DURABLE

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

L'intervention indispensable de la puissance publique

- Les pouvoirs publics ont un rôle essentiel à jouer : la construction d'une **vision de long terme**, l'élaboration de **scénarios prospectifs** et l'harmonisation des stratégies et programmes existants, la **définition de règles pour l'accès aux ressources** qui ne peuvent être laissées au seul mouvement des marchés, nécessitent l'intervention de l'Etat.
- Pour se déployer, la bioéconomie a besoin d'un **horizon clair**, de **règles stables**, d'une priorisation des investissements, d'un cadre politique qui tient compte des défis économiques, sociaux, environnementaux, technologiques, sociaux et institutionnels.

28 mars 2017

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

VERS UNE BIOÉCONOMIE DURABLE

Recommandations / Durabilité

- Etablir des **critères de durabilité environnementaux, économiques et sociaux en matière** de production de bioressources, à l'échelle locale et globale, ainsi que l'évaluation des interactions avec les marchés alimentaires
- Approfondir les études sur les **changements d'affectation des sols** et la prise en compte des émissions de carbone indirectes imputables aux changements d'affectation des sols dans le calcul des émissions

28 mars 2017

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

VERS UNE BIOÉCONOMIE DURABLE

Recommandations / Durabilité (2)

- Etablir une collaboration entre l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et l'Agence française pour la biodiversité (AFB)
- **Orienter prioritairement les financements publics** vers les usages les plus efficaces selon le type de biomasse
- Porter au niveau européen les objectifs d'adoption d'une **stratégie européenne bioéconomie intégrant davantage des critères de durabilité.**

28 mars 2017

VERS UNE BIOÉCONOMIE DURABLE

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Recommandations / Rôle des territoires

- La mise en œuvre des SRADDET et des schémas régionaux biomasse est une réelle opportunité
- Un schéma régional bioéconomie peut être efficacement mis en œuvre, avec un plan d'actions incluant des possibilités d'expérimentations, concerté au sein d'un « Comité Régional Biomasse » regroupant toutes les parties prenantes
- L'harmonisation entre les dispositifs régionaux et la convergence entre les plans, programmes et stratégies nationales qui traitent de bioéconomie devra être recherchée.

28 mars 2017

VERS UNE BIOÉCONOMIE DURABLE

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Recommandations / Emploi

- Réaliser des études sur l'évolution quantitative et qualitative des emplois actuels vers la bioéconomie
- Dans les biocarburants, la transition 1G/2G nécessite aussi une concertation entre les acteurs concernés
- Le développement des bioraffineries est une opportunité s'il est conduit selon des critères de durabilité, intégrant systématiquement les objectifs de préservation de la biodiversité et des sols, supports de la production
- Mobiliser l'enseignement agricole vis-à-vis des spécificités d'emploi et de formation qui sont liés à la bioéconomie.

28 mars 2017

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

VERS UNE BIOÉCONOMIE DURABLE

Recommandations / Recherche et risques technologiques

- Sécuriser le développement des biotechnologies, Elaborer une feuille de route pour la recherche en bioéconomie
- Créer un GIP Recherche pour fédérer et coordonner la recherche
- Et envisager à terme, la mise en place d'un Institut Français de la Bioéconomie à l'instar de l'Institut Français du Pétrole et des Energies Nouvelles.

28 mars 2017

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

VERS UNE BIOÉCONOMIE DURABLE

Recommandations / Comptabilité environnementale

- Passer d'une économie de stock à une économie de flux
- Expérimenter la méthode comptable « CARE » au regard de son intérêt et afin de pouvoir en évaluer la portée.

28 mars 2017

VERS UNE BIOÉCONOMIE DURABLE

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Recommandations / Gouvernance

L'organisation d'**instances de consultation et d'appui** auprès de l'Etat est indispensable, avec l'instauration d'une gouvernance structurée et pluraliste. Le CESE propose en particulier :

- L'approfondissement du rôle de l'actuel Comité stratégique de la bioéconomie par la création d'un **Conseil National de la Bioéconomie**
- La nécessaire **évaluation environnementale** du schéma national bioéconomie et de la partie des SRADDET dédiée à la bioéconomie
- La constitution de « chambres régionales » au travers la création de **comités régionaux de la bioéconomie**
- Mise en place d'une « task force » afin d'élaborer des scénarios prospectifs et chiffrés.

28 mars 2017

VERS UNE BIOÉCONOMIE DURABLE

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Perspectives

- Selon René Passet, l'objectif de fond consisterait à *“ouvrir l'économie sur la biosphère”*, en d'autres termes à intégrer dans le raisonnement économique le fait que le système économique est un sous-système du monde vivant et de son environnement, dont il doit prendre en compte la finitude et les capacités de régénération.
- Les sociétés modernes entament une série de mutations sans que celles-ci soient toujours appréhendées dans toutes leurs conséquences. Le CESE, au regard de ses orientations stratégiques, doit contribuer aux réflexions qui permettront de dessiner la société de demain.
- Il appelle la société contemporaine à porter un regard exigeant sur les évolutions à venir et leurs effets potentiels en matière d'utilisation des ressources issues de la nature.

28 mars 2017

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

VERS UNE BIOÉCONOMIE DURABLE



The cartoon depicts a meeting in a conference room. Three men are seated around a table. One man stands and points to a whiteboard. The whiteboard shows a diagram with a central box and arrows pointing to three boxes labeled 'Economic', 'Social', and 'Environmental'. A small blue 'x' is drawn on the wall to the right of the whiteboard.

- « Assez avec la réduction de notre empreinte carbone, Stevens.
- Wilson, quelles chances de découvrir une nouvelle planète ? »

Messa de W.R. Parker / New Yorker

28 mars 2017